



AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2-2021

AVIS est par les présentes donné, par le soussigné, qu'à sa séance ordinaire tenue le 9 février 2021, le Conseil municipal de la Municipalité des Cèdres a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2-2021 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 402-2016 ET SES AMENDEMENTS RELATIF AU FONDS DE ROULEMENT AFIN D'AUGMENTER LE MONTANT DU FONDS DE 500 000\$

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation, sur demande, à info@ville.lescedres.qc.ca

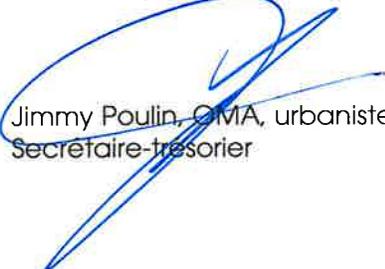
Donné à Les Cèdres, ce 11^e jour du mois de février 2021.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Jimmy Poulin, secrétaire trésorier de la Municipalité des Cèdres, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant l'adoption du **règlement numéro 402-2-2021** aux deux endroits désignés par le Conseil, et ce en date du 11 février 2021 ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 11^e jour du mois de février 2021.


Jimmy Poulin, OMA, urbaniste
Secrétaire-trésorier